MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt neuf Janvier an mil huit cent cinquante-un, à neuf heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Jean pierre Brunias Veuf de Dominique Damas
décédé
le jour meme à Deux heures du matin sans profession
d
âgé de quatre vingt quatre ans né à Sellans
département d'Var domicilié à la garde
fils d. feu Mathieu Brunias et de feu Claire Julitte Brenger

N° 5. Brunias Jean pierre.

Sur la déclaration à moi faite par le Sieur Louis Joseph Francois Castillan
âgé de Trente Cinq ans, profession d. cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être fils au dit et defunt et par le Sieur Jean Joseph
Reynaud âgé de Quarante neuf ans, profession d. maitre macon
domicilié à la Garde qui a dit être Gendre au dit defunt
Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Signé Mr et Mme assent du Beau

Castillan Reinaud

Gaillard

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

L'an mil huit cent cinquante-un, à Dix heures du matin le Vingt
Acte de Décès Janvier, Par devant nous Pierre Gaillard maire de la Commune de la
Garde Remplissant les Fonctions d'officier de l'état Civil, sont Comparus les Temoins
la Personne âgée de Cinquante huit ans Cultivateur et heure du Matin profession âgé
de Soixante sept ans Cultivateur tous deux Domiciliés dans cette Commune de la Garde lesquels nous ont
Premis Mr Enfant âgé de Jour Vie du Sexe masculin et nous ont déclaré
département d qu'ils sont le Neveu de cet enfant domicilié dont Jean Joseph Jerome Mouffret
lit âgé de Quarante Trois ans Cultivateur et de Marie Marie Victoire Daurier âgée
de Trente Sept ans Sans profession domiciliés en cette Commune de la Garde et que l'Enfant vient
Dix heures Environ avant que l'Officier public ne se rendit auprès de la mere et sur la déclaration Signée avec
nous ayant Lecture faite.

N° 6. Enfant Sans Vie.

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de ans, profession d cultivateur domicilié à
qui a dit être d défunt et par
Mallon âgé de ans, profession d
domicilié à qui a dit être d défunt
Et ont les déclarants,
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi remplissant les fonctions d'officier public, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

N° 7. Julien Jean baptiste marie

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Premier Février an mil huit cent cinquante-un, à Deux heures du soir
ACTE DE DÉCÈS de Jean baptiste marie Julien Veuf de marie Philippine Crispe
décédé
le jour meme à neuf heures du matin profession
de Cultivateur
âgé de Soixante Deux ans né à la garde
département d'Var domicilié à la Garde
fils de feu Joseph Julien et de feu marie Guidon

Sur la déclaration à moi faite par le Sieur Jean Louis Maurin
âgé de Cinquante huit ans, profession d'ancien Menuisier domicilié à la Garde
qui a dit être Voisin et ami du Défunt du défunt et par le Sieur Louis Marcel Espitalier
âgé de Quarante ans, profession d'Cultivateur
domicilié à la Garde qui a dit être Voisin et ami du défunt du défunt
Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Gaillard, maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Signé Mr et Mme assent du Beau

Mallon Espitalier

Gaillard

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Neuf Janvier an mil huit cent cinquante-un, à Dix heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Maximin Auguste Venel
décédé
le jour meme à Cinq heures du soir sans profession
d
âgé de Dix neuf ans né à la Garde
département d'Var domicilié à la Garde
fils de Cambrin Pascal Venel
et de Anne Bonefasse Audibert

N° 8. Venel Maximin Auguste

Sur la déclaration à moi faite par le Sieur Maxime Bec
âgé de Trente neuf ans, profession de Cultivateur domicilié à la Garde
qui a dit être le Voisin d'un défunt et par le Sieur Jean Louis
Maurin âgé de Cinquante huit ans, profession d'ancien Menuisier
domicilié à la Garde qui a dit être Voisin du défunt
Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Signé Mr et Mme assent du Beau

Mme Bec Mallon

Gaillard